

# Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 7 août 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 7 août 2013 à 21h00** sous la présidence du Maire.

## Présents :

M. JANTEL, Maire.  
Mme SISTERNES, 1<sup>er</sup> Adjoint  
M. GIRAUD, 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mme BOUCHER  
MM. LOPEZ, MORENO et ROLLAND

Absents représentés : MM. AYLING (Procuration à M. JANTEL) et MAZZAGGIO (Procuration à Mme SISTERNES)

Absents excusés : Mme DE HARO et MM. AUBERTIN et PEREZ

Absent : M. ROUSSILLON.

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h10

## **Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

## **Ordre du jour**

### ➤ **Délibérations**

#### - Ligne de trésorerie

M. le Maire rappelle aux élus les travaux importants effectués sur la Commune par diverses entreprises et les factures conséquentes reçues s'y affèrent. Il les informe également que les subventions concernant ces travaux n'ont pas été versées et ne le seront qu'en octobre ou novembre 2013, ainsi la Commune n'a pas la trésorerie nécessaire pour assumer l'attente du versement de ces sommes et honorer toutes les dépenses d'investissement. Pour cette raison, il demande aux Élus l'autorisation de mettre en place une ligne de crédit afin de payer les factures des travaux dans l'attente du versement des subventions afin de ne pas pénaliser les entreprises. Il propose une ligne de crédit d'une durée d'un an pour un montant de 100.000€ au taux variable préfixé sur «EURIBOR 3 MOIS », moyenne du mois précédent le mois facturé en soulignant que l'attente de subventions est de l'ordre de 80.000€

Renseignements pris, le Conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires pour mettre en place cette ligne de crédit proposée à l'unanimité des présents et représentés.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O) pour le groupe scolaire.

Lors du Conseil municipal du 12 juin 2013, le Conseil avait décidé par délibération de s'attacher les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupe scolaire vu l'ampleur de ce dossier.

Maintenant, M. le Maire précise qu'il convient de proposer aux bureaux d'études candidats un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la réalisation de conduite d'opération de ce projet. Il présente alors un contrat « type » établi par un bureau d'études AMO.

Après lecture de ce document par ses soins, les élus acceptent ce contrat à l'unanimité des présents et représentés.

Il ajoute enfin que trois bureaux d'études seront consultés pour une proposition de candidature ; à ce jour, deux candidats ont été contactés (CABANIS et BERTHIER).

- Ester en justice

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'information déjà divulguée, concernant un recours déposé à l'encontre d'un permis délivré à Monsieur Yves CARCELLE (Domaine de SARUS) en date du 26 avril 2013 par la SCI « Saint ROCH ».

Afin de répondre à ce recours, le Conseil est sollicité pour prendre la décision d'autoriser M. le Maire à ester en justice.

Cette action ne peut s'exercer que par voie d'avocat et par le dépôt d'un mémoire en réponse, dans un délai maximum de deux mois suivant la réception de ce recours.

Monsieur le Maire précise être en rapport avec la société d'avocats inter barreaux SAV (SCHEUER, VERNHET et ASSOCIES) et propose donc de la retenir pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette procédure.

Renseignements complémentaires pris, le Conseil autorise M. le Maire à ester en justice et à signer toutes les pièces nécessaires à cette procédure. Il accepte également de retenir la société d'avocats citée plus haut.

- Convention stérilisation des chats.

M. le Maire rappelle aux élus les différents courriers reçus en Mairie par des administrés excédés d'être envahis dans certains quartiers par des chats du voisinage et des chats errants attirés par des personnes qui les nourrissent. Ces chats provoquent des odeurs plus que nauséabondes et pénètrent dans les appartements dès que la porte est ouverte ce qui est intolérable. La Commune étant dans l'impossibilité de prendre en charge ce problème, il propose aux élus de demander l'aide d'une association en lui accordant une participation financière.

Une association de Béziers, le « Comité de Soutien de la Cause Animale » (CSCA), a proposé ses services. Pour mettre en place et concrétiser cette entente, le Conseil doit délibérer sur la participation financière et sur la formulation d'une convention établie entre l'association et la Commune.

Après lecture du document et discussions, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et la participation financière proposée (200€).

- Projet Urbain Partenarial (P.U.P) chemin de Castelnau

Concernant le projet du chemin de Castelnau, M. le Maire informe les élus que l'opération d'aménagement d'ensemble dénommée « Lotissement Castelnau » va être déposée sous la forme d'un permis d'aménager comprenant une assiette foncière de 68 902 m<sup>2</sup>.

Il précise que, sur cette base, il a alors été décidé de formaliser une convention de **Projet Urbain Partenarial (P.U.P)** en vue de définir les modalités de réalisation et de prise en charge financière du coût des équipements publics nécessaires à cette opération d'aménagement.

Il présente ensuite au Conseil la Convention qui a été établie d'où il résulte que le coût des équipements publics à réaliser par la Commune s'élève à la somme globale de 671.793,86 € HT dont 335.435,58 € H.T sont mis à la charge de la Société « TDSL » dans le cadre de la réalisation de son opération de lotissement décomposé comme suit :

Ouvrage d'entrée au secteur (100% de 300.000€) : 300.000 €

Participation extension du cimetière : 14% de 208.539,86€ soit 29.195, 58€

Participation piste cyclable : 14% de 36.000€ soit 5.040€

Frais et honoraires : 100% de 1200€ soit 1200€

Il ajoute que celle-ci remettra également à la Commune, un terrain d'une contenance de 7003 m<sup>2</sup>, réservé pour recevoir le futur groupe scolaire

Concernant l'extension du cimetière, M. GIRAUD suggère de prendre contact avec le maître d'œuvre « ELA-BOR» pour le parking puisque celui-ci est mutualisé avec l'école.

Il précise enfin que conformément aux termes de la Loi, les constructions édifiées dans le périmètre de la Convention du P.U.P seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une période de 5 ans.

Par contre la taxe de raccordement à l'égout (P.F.A.C) sera toujours encaissée par la Commune.

Pour terminer, il précise que le Conseil doit délibérer sur cette convention pour qu'elle soit validée.

Renseignements supplémentaires pris, le Conseil valide cette convention à l'unanimité des présents et représentés

### ➤ Questions diverses.

- M. le Maire a développé les sujets suivants :

- Micro crèche : M. le Maire fait part aux élus de l'entretien qu'il a eu avec la représentante de la société « CRECHE CONCEPT Sarl ». Au cours de celui-ci, elle a évoqué le souhait de sa société d'implanter une micro crèche sur la Commune et de confirmer son plus vif intérêt de mener à bien un partenariat pour la mise en place et la gestion d'un tel établissement. Cette société ne sollicite la commune que pour l'octroi d'un local adapté.

Ce genre de projet est géré sans coût de fonctionnement pour la Commune. Les parents peuvent bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du crédit d'impôt.

Il se fait également en collaboration avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de l'Hérault, la CAF de l'Hérault et la Commune.

M. le Maire fait remarquer que ce projet peut être intéressant et pris en compte pour permettre de donner un service supplémentaire aux parents en difficulté de garde de très jeunes enfants. Cela sera étudié lors des réunions de mise en place de la nouvelle école.

- Association « CONCORDIA » : A leur demande, M. le Maire rend compte aux élus du stage « Environnement » d'une semaine organisé par l'association « CONCORDIA » en partenariat avec « ANIMA'THONGUE » de la CCPT. Actuellement, huit à dix jeunes mineurs, installés au stade « Gilles CORNU ». allient activités physiques (Nettoyage de lieux publics, Parc, chapelle St Roch...) et activités culturelles (visites du territoire) accompagnés par l'association « Les Amis de Tourbes ». Ce stage se terminera à la Maison de Tourisme par une exposition des travaux effectués autour du verre de l'amitié.

- Au vu du succès de la fête locale installée pour la première fois cette année à l'Esplanade « René GIRAUD », Mme BOUCHER reconnaît qu'elle avait eu tort lorsqu'elle avait voté « contre » le déplacement de la fête et M. le Maire de remercier « *cela fût une parfaite réussite : la fréquentation très importante et la satisfaction de tous sur les lieux en ont été la preuve. De très nombreux témoignages d'encouragement et de félicitations sont venus gratifiés le choix de la Municipalité dans l'intérêt de tous* ».

Pour terminer, M. le Maire fait part aux élus des courriers reçus ci-dessous en Mairie qui sont à la disposition des élus au secrétariat.

- Préfecture de l'Hérault : Dotation Globale de Fonctionnement 2013 (DGF)
- Agence de l'Énergie du Languedoc Roussillon : Présentation des subventions départementales et de cette société spécialisée dans Conseil général de l'Hérault : Rapport d'activités 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **23h20**